

OBLIGATION VACCINALE DES ETUDIANTS

INFIRMERIE de l'IUT
RdC du Bâtiment Administration à Villers-lès-Nancy
03.72.74.70.00 - 06 59 72 54 57
iutnb-infirmierie@univ-lorraine.fr

*Ce document vous est transmis à titre **indicatif**,
votre situation vaccinale vous sera demandée lors de la visite médicale*

Le Code de la santé publique (art. L.3111-4) rend obligatoire pour tout étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et paramédicales certaines vaccinations

Vaccin obligatoire pour tous :

DT-POLIO (diphtérie, tétanos, poliomyélite)

Vaccin obligatoire uniquement pour les cursus

BUT Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB)
BUT Diététique&Nutrition (DN) :

HEPATITE B

Vaccins conseillés :

COVID-19

obligation vaccinale levée depuis le 15 mai 2023, toutefois, la vaccination reste fortement recommandée

ROR (rougeole, oreillons, rubéole)

*Il y a actuellement une augmentation du nombre de cas de rougeole en France ainsi qu'à l'international.
Il est indispensable que soient vaccinés les étudiants et professionnels des secteurs santé, para-médical, médicosocial.*

Plus d'informations ? consultez le site <https://sante.gouv.fr>